

	SEMESTRE 10	ECTS	Coeff UE*	Responsable	Sessions 1			Session 2		
					Type d'évaluation	Modalités	Durée (heures)	Type d'évaluation	Modalités	Durée (heures)
Enseignements fondamentaux	UE 14 : Droit, législation et gestion d'une structure	0			-	-		-	-	
Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 19 : Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculo-squelettique	0	1		-	-		-	-	
	UE 20 : Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuro-musculaire	0	1		-	-		-	-	
	UE 21 : Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire	0	1		-	-		-	-	
	UE 22 : Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie 2	0	1		-	-		-	-	
	UE 23 : Interventions spécifiques en kinésithérapie	0	1		-	-		-	-	
	UE 24 : Interventions du kinésithérapeute en santé publique	0	1		-	-		-	-	
Approfondissement et professionnalisation	UE 26 : Langue anglaise professionnelle	1	1	Ingrid Hervouet	Contrôle continu	Ecrit	Ecrit	Evaluation terminale	Ecrit	Ecrit
	UE 27 : Méthodes de travail et méthodes de recherche	3	1	Ingrid Hervouet	Contrôle continu	Ecrit et/ou Oral	1/2	Evaluation terminale	Ecrit	Ecrit
	UE 28 : Mémoire	7	1	Ingrid Hervouet	Contrôle continu et/ou évaluation terminale	Ecrit et Oral	1	Evaluation terminale	Ecrit et Oral	1
	UI 29 : Analyse et amélioration de la pratique professionnelle	4	1	Ingrid Hervouet	Contrôle continu et/ou évaluation terminale	Ecrit et Oral	1/2	Evaluation terminale	Ecrit et Oral	1/2
	UE 30 : Formation à la pratique masso-kinésithérapique	12	1	Ingrid Hervouet	Contrôle continu	Validation stage	12 sem	Stages	Validation stage	
	UE 32 : Optionnelle 4	3	1	Ingrid Hervouet	Contrôle continu	Ecrit et Oral	1	Evaluation terminale	Ecrit	

Modalités de validation des UE :

La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents.

Lorsqu'une UE a été présentée aux deux sessions, la note de la 2ème session est retenue. (article 10)

Compensation des UEs au deuxième cycle : (article 9)

- UE 22 "Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation" et UE 24 "Intervention du kinésithérapeute en santé publique"

Les *unités d'enseignement optionnelles* donnent lieu à compensation entre elles dans chacun des deux cycles.

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement à condition qu'aucune des notes obtenues par l'étudiant pour ces unités ne soit inférieure à **8 sur 20**.

Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

Modalités de validation des semestres : (article 13)

Chaque semestre, excepté le dernier, une commission semestrielle d'attribution des crédits (CAC) est mise en place dans les instituts de formation de masso-kinésithérapie. Celle-ci se prononce sur la validation des unités d'enseignement et des stages et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés devant le jury d'attribution du diplôme

Présentation au jury régional du diplôme d'Etat : (article 18)

Validation de S1 à S7 et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation de S8

Autorisation de redoublement 4A :

Les étudiants n'ayant pas les conditions pour être autorisés à se présenter au jury régional de DE sont autorisés à redoubler une fois

Les étudiants non admis à se présenter au jury régional de DE après un 1er redoublement peuvent être autorisés à redoubler une 2ème fois (après avis du conseil pédagogique)

Dispenses d'UE:

Possibilité de dispense d'UE:

1. L'étudiant fait une demande et remplit le dossier
2. L'équipe pédagogique émet un avis favorable (ou non) à la demande de dispense
3. Validation de la demande de dispense par la CAC

UE concernées : UE 9 Niveau B2 validé (TOEIC ou Cambridge) / UE8 Master 2 validée

Notes plancher UE19 UE20 UE21 UE23 :

Si la note obtenue dans une des épreuves est inférieure à 7, la note ne sera pas compensée par les autres épreuves constitutives de l'UE concernée. L'épreuve devra être automatiquement être repassée en session 2.